



## ***DIFENARAT 2200***

(Avoine à 0,005 % de Difénacoum et 0,001 % de Dénatonium Benzoate)

### **Fiche DE DONNEES DE SECURITE**

**Selon le règlement UE 453/2010 modifiant l'annexe II de la directive REACH 1907/2006/CE, Art 31 publié le 30/01/06 (journal officiel L396) et selon le règlement 1272/2008**

#### **1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE**

##### **1.1 Identification du produit**

Nom commercial : *DIFENARAT 2200*

AMM : Professionnel : FR-2013-0025

AMM : Grand public : FR-2013-1017

##### **1.2 Usage :**

Appât rodenticide anticoagulant bleu sous forme de céréales prêt à l'emploi contenant 0.005% de difénacoum.

Type d'utilisateur : professionnels ; professionnels formés ; non professionnels

##### **1.3 Identification du fournisseur**

Société : VNM  
Route de Montauban - Mémer  
12200 VAILHOURLES  
Tél : 05 65 29 38 38 – Fax 05 65 29 38 39  
Email : vnm2@wanadoo.fr

##### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone : 01 40 05 48 48  
Autre numéro : 01 45 42 59 59 INRS  
Site Internet : [www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net)  
e-mail rédacteur de la FDS : [vnm2@wanadoo.fr](mailto:vnm2@wanadoo.fr)

#### **2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Pas de classement toxicologique selon les différentes directives européennes sur Les produits dangereux.

Principaux risques chimiques et physiques : les données disponibles ne montrent aucun risque particulier.

Risques pour la santé : les données disponibles ne montrent aucun risque particulier.

Risques pour l'environnement : les données disponibles ne montrent aucun risque particulier.

### **3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

<i>Substance</i>	<i>N° CAS</i>	<i>N° EINEC</i>	<i>%(p/p)</i>	<i>Symbole</i>	<i>Phrase R</i>
Difénacoum	56073-07-5	259-978-4	0,005% ou 0,05g/kg	T+, N	28-48-25- 50/53
Dénatonium benzoate	3734-33-6	223-095-2	0,001% ou 0,01g/kg	Xn	20/22-38-41- 52/53
Autres composants			QSP 100		

### **4. PREMIERS SECOURS**

**Informations générales :** En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Après contact avec la peau :**

Retirer les vêtements souillés, laver les parties contaminées à l'eau savonneuse et rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable. Si nécessaire consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Après ingestion:**

Appeler d'urgence un médecin. Lui montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité.

**Après inhalation:**

Aucun danger par inhalation.

**CONSEIL AU MEDECIN :**

**Action du principe actif :** La substance active contenue dans le produit est un anticoagulant, elle a une action anti-vitaminique K.

**Symptômes :**

Un empoisonnement important par ingestion inhibe la vitamine K, provoquant des hémorragies cutanées et des muqueuses. Présence de sang dans les urines, augmentation du temps de Quick. L'action sur d'autres systèmes ou appareils est d'ordre hémorragique.

**Antidote :**

En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique contrôler l'activité prothrombinique.

Administrer de la Vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés.

L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure.

Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation.

**Contre-indication :**

Anticoagulants

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **Moyens d'extinction :**

Utiliser des extincteurs à poudre ou à neige carbonique.

### **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**

L'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique.

### **Dangers spécifiques :**

Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel.

### **Risques spécifiques liés à la préparation, à la combustion des produits, gaz émis :**

Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde et dioxyde de carbone,...)

### **Équipement spécial de sécurité :**

S'équiper de vêtements protégeant la peau, les yeux, les muqueuses et porter un appareil respiratoire autonome.

## **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **Les précautions individuelles :**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement et des gants de protection.

### **Mesures pour la protection de l'environnement :**

Empêcher tout épandage dans les égouts, eaux pluviales ou milieu naturel. Informer les autorités compétentes en cas de pollution de cours d'eau.

### **Méthodes de nettoyage/récupération :**

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelle, balai par exemple) en respectant les consignes d'utilisation, puis stocker les déchets dans des fûts identifiés avec des couvercles hermétiques suivre les indications du point 13.

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **Précautions à prendre pour la manipulation :**

Prendre les précautions individuelles disponible afin d'éviter tout contact avec le produit. Pour le produit présenté en Vrac : Porter un masque anti-poussière, prélever le produit avec une petite pelle à jardiner.

### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conservé uniquement dans les emballages d'origine (bien refermer après emploi).

Stocker le produit dans un endroit clos, frais et ventilé, l'abri de la chaleur et des flammes, de la lumière et de l'humidité.

Conservé hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires y compris ceux pour animaux.

## **8. PROCEDURE DE CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **Valeurs limites d'exposition pour la substance active :**

Usage professionnel avec des gants :  $1.3 \times 10^{-7}$  mg/kg poids corporel (bw)/jour

Usage particulier avec gants :  $1.3 \times 10^{-7}$  mg/kg poids corporel (bw)/jour

### **Dans tous les cas prendre les mesures de protection personnelle suivantes :**

**Protection respiratoire :** lors déversement de sacs de 25 kg les utilisateurs professionnels devront porter une un masque anti-poussière pour cette manipulation.

**Protection des mains :** gants pour produits chimiques. A remplacer s'ils sont souillés.

**Protection des yeux :** pas nécessaire.

**Protection de la peau :** vêtement de protection à remplacer s'ils sont souillés.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement :** placer l'appât de façon à éviter tout risque d'exposition aux animaux domestiques. (2 CAR difénacoum

2009)

## **9 – PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES**

### **Informations générales :**

Aspect : Avoine

Couleur : bleue

Odeur : caractéristique avoine.

**Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement :**

PH : 6.33 à 20.6 °C après 10 min<sup>1</sup>  
Point/intervalle d'ébullition : sans objet  
Point/intervalle de fusion : sans objet  
Point éclair : sans objet  
Inflammabilité : Non inflammable  
Propriétés explosives : Non explosif  
Propriétés oxydantes : Non oxydant  
Densité relative : 0.744 g/mL (20°C)<sup>1</sup>

**10 – STABILITE DU PRODUIT ET REACTIVITE**

**Conditions à éviter :** Exposition aux températures élevées.

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées au point 7.

**Matières à éviter :** Oxydants forts

**Produits de décomposition dangereux:**

La décomposition thermique peut libérer des gaz dangereux (monoxyde de carbone,...).

**11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Toxicité orale aiguë :**

DL<sub>50</sub> rat, préparation à 0.005% : > 2000mg/kg poids corporel (bw)<sup>1</sup>

**Toxicité dermique aiguë :**

DL<sub>50</sub> rat, préparation à 0.005% : > 2000mg/kg poids corporel (bw)<sup>1</sup>

**Inhalation :**

Non concerné.

**Irritation cutanée :**

Non irritant (lapin) - substance active <sup>2</sup>

Non irritant (lapin) - préparation à 0.005%<sup>1</sup>

**Irritation des yeux :**

Non irritant (lapin) - substance active <sup>2</sup>

Non irritant (lapin) - préparation à 0.005%<sup>1</sup>

**Contact avec la peau:**

Non irritant en utilisation normale.

**Sensibilisation de la peau :**

Non sensibilisant (cobaye) – substance active <sup>2</sup>

Non sensibilisant (souris) – préparation à 0.005%<sup>1</sup>

**Effets dangereux :** la préparation a des effets anticoagulants et peut causer des hémorragies internes, l'effet peut être retardé.

---

(<sup>1</sup> études TRIPLAN / <sup>2</sup> CAR difénacoum 2009)

## **12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

L'usage indiqué, le produit ne montre pas de danger particulier pour l'environnement.

### **Ecotoxicité :**

Toxicité aigüe poisson : CL<sub>50</sub> substance active = 0.33 mg/L<sup>2</sup>

Toxicité aigüe daphnia : CL<sub>50</sub> substance active = 0.91 mg/L<sup>2</sup>

Inhibition croissance d'algues : CL<sub>50</sub> substance active 0.14 mg/L<sup>2</sup>

### **Mobilité :**

Le coefficient d'absorption de la substance active est Koc = 1.9 x 10<sup>6</sup> (calculé) non mobile dans le sol.<sup>2</sup>

### **Persistance / dégradabilité:**

La substance active est hydrolytiquement stable et non biodégradable mais facilement photodégradable.<sup>2</sup>

### **Autres effets négatifs :**

Non disponible.

## **13 – INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITES D'ELIMINATION DES DECHETS**

### **Déchets / produits non utilisés :**

Éliminer les produits dans une déchetterie agréée. Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau le produit.

### **Emballages souillés :**

Pour les particuliers : éliminer les emballages vides et rincés aux ordures ménagères; ne pas réutiliser l'emballage.

Pour les professionnels : détruire selon les réglementations en vigueur. Éliminer les produits et les emballages vides via une collecte spécifique.

## **14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Préparation NON concernée par la réglementation sur les « produits dangereux. »

Rail et route RID ADR : N/A

Maritime IMDG : N/A

Aérien IATA : N/A

---

(<sup>1</sup> études TRIPLAN / <sup>2</sup> CAR difénacoum 2009)

## **15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**Préparation : DIFENARAT 2000** - préparation à 0.005% de difénacoum, pas de classement toxicologique.

Symbole de danger : aucun

Phrases de risques : aucune

Conseils de prudence :

S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

S7 : Conserver le récipient bien fermé.

S13 : Conserver à l' écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.

S20/21 : Ne pas manger, boire et fumer pendant l' utilisation.

S24 : Eviter le contact avec la peau.

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu' en prenant toute précaution d' usage.

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S46 : En cas d' ingestion, consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l' emballage et l' étiquette

S49 : Conserver uniquement dans le récipient d' origine.

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Pour l' utilisation du produit en vrac : Porter un masque anti poussière. Prélever le produit équipé de gants et à l' aide d' une pelle type pelle de jardinage.

### **Etiquetage réglementaire additionnel :**

Composition : Difénacoum (CAS 56073-07-5) = 0,005% ou 0,05g/kg + agent d' amertume (dénatonium benzoate) = 0,005% ou 0,05g/kg

Formulation : AB appât sur grain.

Type d' action du produit : rodenticide (PT14)

Usage : lutte contre les rongeurs : rats, souris.

Date de péremption : voir emballage, 2 ans après la date de fabrication.

### **Mentions complémentaires à porter sur l' étiquette :**

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l' étiquette et les informations concernant le produit.

Dangereux pour les chiens et les chats.

Antidote : vitamine K1 sous contrôle médical.

Respecter les instructions d' utilisation pour éviter les risques pour l' homme et l' environnement.

Ne peut être utilisé que dans les lieux ou abris couverts.

Stocker à l' abri de la chaleur et du soleil.

Se laver les mains après utilisation.

En cas d' urgence appeler le centre anti poison le plus proche tel : 01 45 42 59 59

Ne pas polluer l' eau ou l' environnement avec le produit ou son emballage.

Les utilisateurs doivent s' assurer qu' ils observent la législation, locale, régionale ou nationale applicable.

## **16 – AUTRES INFORMATIONS**

### **Produits dangereux à mentionner sur l'étiquette :**

Substance active : Difénacoum

### **Phrases de risques et symboles mentionnées au point 3 :**

Symbole de danger : T+ Très toxique, N Dangereux pour l'environnement

### Phrases de risques :

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R28 : Très toxique en cas d'ingestion.

R38 : Irritant pour la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R48/25 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### **Réglementation européenne :**

Directive sur les préparations dangereuses (1999/45/CE modifiée par 2006/8/CE)

Directive sur les substances dangereuses (67/548/CEE modifiée par 2006/121/CE)

Réglementation REACH (CE) n°1907/2006

Directive biocide (98/8/CE modifiée par 2007/20/CE)

Directive sur les valeurs limites d'exposition professionnelle (80/1107/CE et 98/24/CE) modifiée par 2006/15/CE.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas.

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation locale et nationale.